

Liste des délibérations
Séance du Conseil Municipal du 09 février 2024

Sous la Présidence de Madame Hélène CONSTANS, Maire
Présents : ARGENTIER Mathieu – BEZAMAT Caroline – BREFUEL Jean-Marie – BRESSOLIS GINESTY Evelyne – CALMES Stéphan – CONSTANS Hélène – FORMENTIN CALMELS Cécile – ISSERTE METGE Delphine – JUERY Thomas – LAGRIFFOUL Jérôme – LEMOUZY Jérôme - MIQUET Pierre-Yves – PEYRAC Ingrid – PICARD Sébastien – POSSEME Sandrine – REDON Pauline – SVEC Cindy – TESTOR Edwige – TOURRETTE Pierre
Absente : Sandrine POSSEME (Pouvoir à BEZAMAT Caroline).

Désignation d'un secrétaire de séance : Mathieu ARGENTIER

Retrait d'un point de l'ordre du jour :

Délibération accordant au trésorier une autorisation permanente et générale de poursuites ainsi qu'une autorisation de dépenses avant mandatement

Après avoir pris attache auprès de la trésorerie, ces délibérations sont devenues inutiles et sans objet ;
Vote à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la séance du 02 février 2024

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 2 février 2024 a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

Approbation à l'unanimité

Délibération attribuant les délégations du conseil municipal au maire

Le conseil municipal peut déléguer une partie de ses attributions au Maire (art. L2122-22). Celui-ci devra faire part au conseil municipal des décisions prises lors des réunions du conseil municipal.

Le conseil municipal valide la liste des attributions proposée.

Vote : 18 pour – 1 contre

Délibération pour fixer les indemnités du maire, des adjoints maires délégués

Le conseil municipal fixe les taux des indemnités des élus comme suit :

Maire : 51.6 % de l'indice brut 1027

Adjoints : 19.8 % de l'indice brut 1027

Vote : 15 pour – 3 contre – 1 abstention

Délibération pour désigner les délégués aux divers syndicats, commissions de la Communauté de Communes et instances.

Le conseil municipal procède à la nomination des représentants aux divers syndicats, instances ainsi qu'aux commissions de la Communauté de Communes Des Causses à l'Aubrac.

Vote à l'unanimité

Délibération en vue de créer des commissions communales

Le conseil municipal fixe à 4 le nombre de commissions communales : Finances – Cadre de vie – Affaires sociales et publiques – Communication Association Culture Tourisme

Chaque commission sera présidée par Madame le Maire et composée d'un vice-président et de 5 membres (4 liste majoritaire et 1 liste d'opposition).

Vote : 15 pour 4 abstentions

Délibération validant la désignation d'un référent déontologue

Les organes délibérants des collectivités ont l'obligation de désigner un référent déontologue chargé d'accompagner les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de nommer Madame Sylvie DESCROZAILLE, référente déontologue pour la commune de Palmas d'Aveyron

Vote à l'unanimité

Délibération validant la liste des contribuables en vue de la désignation par le directeur des finances publiques, des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette commission est composée du maire de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants. Leur désignation est effectuée par le directeur de la DGFIP à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

La liste n'étant pas à ce jour complète, la délibération est reportée à la prochaine séance.

Création d'une charte des élus de Palmas d'Aveyron

Cette charte est en cours d'élaboration et sera présentée et soumise au vote lors d'une prochaine séance.

La délibération est ajournée

Fin de séance à 22 h 20